



Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées, rédigées par des personnes morales. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

Décembre 2011



La réserve naturelle nationale de la Bassée

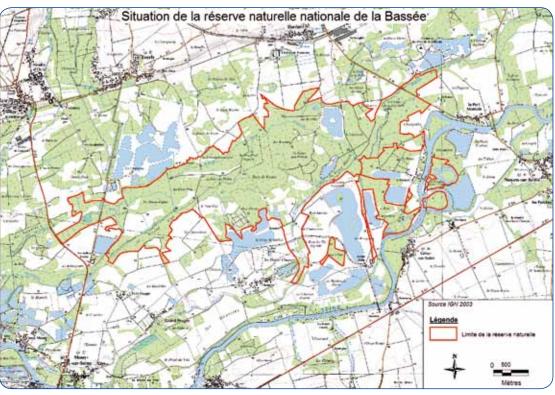


La réserve naturelle nationale de la Bassée, créée le 21 octobre 2002, à 80 km au sud est de Paris, constitue un territoire remarquable sur les plans floristiques et faunistiques.

L'Etat a confié la gestion de la réserve à l'A.G.RE.NA.BA. (Association de Gestion de la REserve NAturelle de la BAssée), association fondée et administrée par les élus locaux.

L'AGRENABA a trois missions majeures à mener sur le territoire de la réserve : préserver, gérer et faire découvrir le patrimoine naturel de ce site.

Maison de la réserve - 1 rue de l'Eglise -77114 Gouaix Tél. : 01 64 00 06 23 - Email : agrenaba@wanadoo.fr



Carte de la situation de la réserve naturelle de la Bassée.





En amont de Paris, la Bassée correspond à un tronçon de la vallée de la Seine située dans une vaste plaine inondable qui s'étend entre la confluence Aube-Seine en amont (Romilly-sur-Seine) et la confluence Seine-Yonne en aval (Montereau-Fault-Yonne). Couvrant 30 000 hectares, la Bassée fait partie des 152 zones humides d'importance nationale reconnues pour leur patrimoine naturel exceptionnel.

A l'origine de tout : l'eau

La Bassée est tributaire de la ressource en eau, elle dépend étroitement de relations hydriques existantes entre la nappe alluviale peu profonde et la Seine.

Il existe des liens complexes entre la nappe alluviale et le fleuve qui agissent à la manière de vases communicants afin de soutenir les niveaux d'eau. En période de hautes eaux, la Seine recharge la nappe alluviale, tandis qu'en période de basses eaux, la nappe approvisionne le fleuve. La végétation participe également aux flux hydriques en jouant le rôle d'éponge et en stockant l'eau, mais aussi à travers le phénomène d'évapotranspiration : en pompant dans la nappe, elle participe à l'infiltration de l'eau de Seine vers la nappe et l'alimentation des zones humides.

La réserve naturelle nationale de la Bassée : symbole de la richesse écologique de la vallée de la Seine, emblème d'une identité territoriale

La Bassée, bien connue pour ses richesses écologiques et ses ressources naturelles (alluvions, eau potable, potentiel agricole), est au cœur de nombreux enjeux politico-économiques et environnementaux. Pour préserver ce patrimoine naturel, une partie de la Bassée (854 hectares) est classée en réserve naturelle nationale et fait l'objet d'une réglementation particulière.

Des milieux naturels riches et variés

Les propriétés du sol et la disponibilité en eau déterminent la répartition des espèces végétales et, par conséquent, l'agencement des milieux naturels de nature très variée.

La forêt alluviale, à la végétation exubérante, a pour caractéristique de se développer sur un sol gorgé d'eau. La rapide croissance et l'abondance de lianes et d'arbres de tous âges, participent à leur conférer un aspect sauvage qui s'apparente pour certains à une jungle.

Ces boisements, parfois très anciens, se juxtaposent à des milieux plus ouverts comme des roselières ou des prairies humides, vestiges d'anciennes pratiques agricoles. <u>Les prairies</u> humides de la Bassée étaient, autrefois, la fierté

des éleveurs locaux qui exportaient le fourrage d'une grande qualité vers la capitale. Aujourd'hui, elles ont presque complétement disparu, et la majorité de leurs surfaces est présente dans la réserve naturelle.

L'ensemble de la zone est alimenté par un vaste réseau de noues ou fossés plein d'eau, correspondant aux anciens méandres de la Seine, qui ont été par la suite exploités par l'homme.

L'originalité de la réserve est accentuée par la proximité de pelouses sèches, installées au niveau de dépôt d'alluvions surélevé, encore appelé montille et qui côtoient des zones très humides.

La variabilité des facteurs environnementaux est à l'origine de la grande diversité des milieux naturels source d'une exceptionnelle biodiversité. Tous ces milieux naturels s'imbriquent les uns dans les autres, formant une vaste mosaïque dans laquelle les zones humides constituent un très fort intérêt et abritent de nombreuses espèces menacées et protégées.

Des espèces végétales et animales rares et protégées

Le classement en tant que réserve naturelle nationale n'est pas dû au hasard, mais au caractère rare de la faune, de la flore et des habitats qui la composent et qui représentent la richesse de la plaine alluviale de la Bassée.

Ainsi, sur ce territoire, 614 espèces de plantes ont été recensées, soit 40% des espèces présentes en Ile-de-France. Certaines sont très rares et protégées à l'échelle nationale, telle que la Vigne sauvage (Vitis vinifera subsp. sylvestris), présente dans les boisements alluviaux les plus anciens et représentant une des dernières plus grandes populations de France. Il faut également noter la présence d'essences typiques des forêts alluviales telles que l'Orme lisse (Ulmus laevis) ou le Peuplier noir (Populus nigra).

Les prairies humides, quoique réparties sur de faibles surfaces, constituent des zones refuges exceptionnelles pour des espèces végétales rares, tributaires de l'eau: la Violette élevée (Viola elatior), l'Œillet superbe (Dianthus superbus), la Gratiole officinale (Gratiola officinalis), l'Inule des fleuves (Inula britannica), l'Ail anguleux (Allium angulosum) ou la Sanguisorbe officinale (Sanguisorba officinalis), toutes protégées au niveau national ou régional.

Les roselières abritent des plantes protégées en Ile-de-France, comme la Gesse des marais (*Lathyrus palustris*) ou encore la Renoncule grande douve (*Ranunculus lingua*), protégée en France.

Les zones humides sont connues pour abriter et assurer la survie de près de 60% de la faune de France. La réserve constitue en cela un exemple concret avec la présence de nombreuses espèces animales remarquables.



• Intérêt ornithologique :

159 espèces sont répertoriées dont 84 nicheuses. Parmi elles, citons le Milan noir, la Pie-grièche écorcheur ou encore le Pic noir inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

• Intérêt herpétologique :

Au total, ce sont **7 espèces d'amphibiens et 6 reptiles** qui sont présents dans la réserve, dont la Rainette verte, inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats et dont les effectifs sont importants.

• Intérêt entomologique :

La diversité des zones humides est responsable de la présence de 30 espèces de libellules dont 14 sont remarquables. A titre d'exemple, il faut citer la Cordulie à corps (Oxygastra curtisii), inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats ou encore la Leucorrhine à large queue (Leucorrhinia caudalis), toutes deux inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats et protégées au niveau national. Les papillons sont également bien présents avec 50 espèces recensées dont une est protégée à l'échelle nationale et inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats : le Cuivré des marais (Lycaena dispar) et une autre au niveau régional : le Flambé (Iphiclides podalirius). La réserve abrite plus de 1000 espèces de coléoptères dont une cinquantaine sont particulièrement remarquables pour l'Ilede-France.

• Intérêt malacologique :

Dans les secteurs très humides des roselières, une espèce d'escargot, le Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), a été inventoriée. Elle est inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitats et protégée au niveau national.



Des menaces multiples

Des intérêts communautaires, une politique globale contradictoire

Forte de ses richesses écologiques et de sa proximité avec la capitale, la Bassée est au cœur d'intérêts divergents souvent issus de politiques contradictoires.

- Sous l'impulsion des Politiques d'Agriculture Commune (PAC), l'élevage a progressivement laissé la place à une agriculture intensive qui a eu pour conséquences l'assèchement des nombreuses zones humides et l'épandage d'intrants.
- Dans cet élan, et pour pallier aux inondations de Paris, les barrages réservoirs voient le jour. L'objectif est donc de réguler le débit de la Seine en stockant de grandes quantités d'eau.
- Des travaux de canalisation ont également été réalisés, entre la Grande Bosse et Montereau-Fault-Yonne, pour faciliter la navigation mais ont eu pour conséquences d'accélérer la vitesse d'écoulement de la Seine, réduisant de fait l'efficacité du barrage Seine.
- Les gisements d'alluvions particulièrement importants attirent des sociétés d'exploitation de gravillons qui grignotent chaque année les terres de la Bassée, changeant irrémédiablement le paysage de la vallée.
- Les ressources en eau potable devenant de plus en plus rares, la Bassée représente une solution pour répondre aux besoins de la population grâce à l'existence de plusieurs millions de mètres cubes présents dans son sous-sol. Toutefois, pour garantir son exploitation, des mesures ont été prises pour veiller à la bonne qualité de l'eau, notamment à travers une politique d'acquisition foncière.
- En créant la réserve naturelle nationale de la Bassée, les instances gouvernementales ont reconnu l'importance de la moyenne vallée de la Seine et exposent leur volonté de préserver durablement ce patrimoine naturel exceptionnel. De plus, l'inscription de ce territoire dans le réseau européen Natura 2000, engage l'Etat à mettre en place des mesures pour la préservation des habitats et des espèces.

Tous ces intérêts sont difficilement compatibles les uns avec les autres, voire au détriment de l'un ou de l'autre.

Quelles conséquences pour la Bassée ?

Une modification des écoulements non seulement de la Seine mais également des nappes alluviales. En outre, l'augmentation des plans d'eau due aux exploitations d'alluvions, devient de plus en plus problématique pour garantir la qualité de l'eau des nappes. Si les eaux de la nappe alluviale sont relativement préservées des pollutions grâce au phénomène de filtration des sols, en revanche lorsqu'elles remontent au niveau des plans d'eau, elles sont vulnérables aux pollutions extérieures.



Projets de canal à grand gabarit et de casiers réservoirs

Ce projet de canal à grand gabarit entre Nogentsur-Seine et Bray-sur-Seine apparaît comme un énième aménagement qui va engendrer des conséquences sur le territoire de la Bassée et plus particulièrement sur la réserve naturelle. C'est pourquoi, nous sommes inquiets et seront particulièrement vigilants quant à l'évolution du fonctionnement du fleuve. Si la partie aval de la Bassée, située entre Nogent-sur-Seine et Montreau-Fault-Yonne ne bénéficie pratiquement plus d'inondations par débordements de la Seine, en revanche, elle est toujours inondée par remontée de nappe. Grâce à ce phénomène, les zones humides du secteur ainsi que celles présentes sur la réserve naturelle ont pu encore se maintenir.

Ressource en eau et milieux naturels, tout est lié

Le réseau hydrique de la Bassée avec ses interconnexions est très complexe et mérite d'être étudié en profondeur. En effet, de nombreux paramètres nous font défaut dans la prise en compte de l'ensemble des modifications du paysage qu'a connu la Bassée ces 30 dernières années. A l'heure actuelle, aucun rapport précis n'établit l'effet cumulatif des différents projets d'aménagement, ni l'impact que cela engendrera à long terme. Dans ce contexte, il nous est permis de douter de l'absence d'impact sur les milieux proches. Ces conditions nous incitent à proposer le principe de précaution.

Dans tous les cas, il est primordial de conserver les mouvements hydriques de manière à garantir le maintien et la préservation de la forêt alluviale. Sans cette interconnexion, cet habitat disparaitra au profit d'une forêt dépourvue de son caractère unique à l'origine de son identité territoriale. Ce ne sont pas seulement les boisements qui sont menacés par ces aménagements fluviaux. De nombreux autres habitats, telles que les prairies humides, les roselières, dépendent d'un fort taux d'humidité du sol et donc de la capacité du fleuve à approvisionner la nappe alluviale en eau. Ces milieux ouverts sont très sensibles à une variation du niveau hydrique et seront les premiers concernés en cas d'assèchement ou de drainage des territoires environnants. En effet, contrairement aux arbres, les plantes herbacées possèdent souvent des racines peu profondes et sont donc tributaires de la disponibilité en eau dans les couches superficielles du sol. Les inondations par remontée de nappe provoquent une asphyxie racinaire et sont donc à l'origine d'une flore particulière, typique des zones humides. Cette flore dite hygrophile contient des espèces devenues de plus en plus rares dont de nombreuses sont protégées.

C'est pourquoi, un rabattement de la nappe alluviale ou un abaissement du niveau de la Seine, aussi faible soit-il, engendrera à court terme une disparition des plantes hygrophiles ainsi que le cortège de la faune qui lui est associé. A titre d'exemple, la réserve naturelle a été exposée aux conséquences de travaux de restauration d'écluses sur la Seine en automne 2010. La hauteur de la ligne d'eau avait été baissée d'1,5 m sur le bief de Jaulnes entrainant l'assèchement, au bout de 3 semaines, d'une mare et d'un étang de la réserve, situés à une dizaine de mètres de la Seine. La végétation aquatique a été décimée ainsi que les populations de poissons. Suite à l'intervention de la réserve, les travaux ont été abrégés. Cette expérience prouve donc que les échanges sont bien effectifs entre la nappe phréatique et la Seine et qu'il existe un temps de latence entre les modifications du niveau de la Seine et la réaction de la nappe phréatique.



Mare asséchée lors des travaux de remise en état des écluses de la Seine sur le bief de Jaulnes (réserve naturelle de la Bassée, automne 2010)

Par expérience, d'autres régions de France subissent actuellement un fort déficit d'eau et le niveau des voies navigables de ces régions est insuffisant pour autoriser le trafic fluvial à tonnage normal. Avec le réchauffement climatique, il est possible que ce phénomène s'accentue dans les années à venir, obligeant les lacs réservoirs à lâcher plus d'eau.

Les interactions hydrauliques et hydrogéologiques entre les trois compartiments écologiques que sont le fleuve, la nappe alluviale et les écosystèmes terrestres sont cruciales et assurent la pérennité des habitats remarquables de la Bassée.

Aussi, si le projet de mise à grand gabarit se réalise, ces interactions ne devront pas être modifiées.

Les points les plus inquiétants du projet « mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine »

- Le drainage des milieux environnants à moyen et long terme, avec la disparition des espèces protégées particulièrement sensibles à une modification du fonctionnement hydrique, provoquera leur dépérissement progressif et irrémédiable.
- La modification des berges limitant ou annulant les échanges entre la nappe alluviale et la Seine par la pose d'aménagements imperméables empêchant leur érosion.
- L'augmentation du trafic, et par conséquent, la dégradation de la qualité de l'eau. Sans compter la mise en suspension permanente de la matière organique au détriment de la vie aquatique.
- Le surcreusement du lit de la Seine pour faciliter le passage des péniches de fort tonnage,

- ainsi que son enfoncement progressif au cours des différents passages fluviaux, entraîneront un abaissement de la nappe phréatique.
- Suite au surcreusement du lit de la Seine, le niveau d'eau sera réduit, il faudra donc augmenter le débit pour maintenir la hauteur actuelle. La solution de retenir plus d'eau en aval (construction de barrage ou autre) ne ferait que déplacer le problème.
- Les vitesses d'écoulement plus importantes dans la section concernée par le canal, ainsi qu'une augmentation de débit auront pour conséquences d'engendrer des inondations non contrôlées en aval (dans le cas où le projet de casiers réservoirs ne verrait pas le jour).

Il est donc primordial pour l'intérêt de la réserve naturelle nationale de la Bassée que la qualité de l'eau, le débit du fleuve et le fonctionnement hydrique au sein de la réserve ne soient pas altérés.



Pour finir...

Nous souhaitons rappeler que le Ministère de l'environnement a chargé l'AGRENABA de protéger le patrimoine naturel et qu'aucune atteinte aux milieux ainsi qu'aux espèces qui leur sont associés, ne serait être acceptable. Bien que le secteur de la Bassée bénéficie de statuts de protection des espaces naturels, ces mesures s'avèreront insuffisantes, si une gestion adaptée des milieux ne permet pas la pérennisation de leur potentiel écologique. Seule une gestion globale prenant en compte tous les aspects du fonctionnement hydraulique de cette zone permettra de sauver ce qui constitue aujourd'hui un patrimoine exceptionnel trop souvent méconnu ou ignoré. En effet, si la disparition d'espèces animales et végétales peut être considérée à première vue comme un épiphénomène, chaque soustraction correspond en réalité à une dégradation inéluctable d'un milieu, qui en dehors d'abriter des animaux et des végétaux est également le nôtre. De plus, le potentiel génétique de ces espèces est encore quasiment méconnu et qui sait si les vertus curatives de telle ou telle maladie ne sont pas contenues dans la Violette élevée ou l'Ail anguleux ?

Au-delà de ces aspects purement scientifiques, réfléchissons au devenir de la Bassée et au visage que nous voulons lui donner.



